



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SION, LE 9 MARS 2021

Asset management

La Banque Cantonale du Valais remporte le « Lipper Fund Award »

Le fonds BCVs/ WKB (CH) flex Pension 35 reçoit le «Lipper Fund Award» de Refinitiv dans la catégorie «Mixed Asset CHF Conservative», qui récompense sa solide performance.

Chaque année, le cabinet d'analyse financière Refinitiv, anciennement Thomson Reuters, décerne le Lipper Fund Award. Ce prix récompense depuis plus de 30 ans les fonds de placement dans diverses catégories, dont l'évolution de la valeur est particulièrement solide et constante, sur trois, cinq et dix ans. Basé sur une méthodologie quantitative, le Lipper Fund Award reflète une évaluation véritablement indépendante de la performance des fonds.

Le fonds de la Banque Cantonale du Valais, BCVs/ WKB (CH) flex Pension 35, a été distingué pour sa solide performance sur les trois dernières années. Gage de qualité, ce prix témoigne de la durabilité et des compétences de gestion du portefeuille.

Lancé en 2017, le fonds BCVs (CH) flex Pension 35 totalise à ce jour près de 280 millions de francs. Développé selon un style de gestion active, ce fonds se caractérise par son allocation flexible. Compatible avec les règles appliquées à la prévoyance professionnelle (LPP), il représente une solution d'investissement novatrice pour un profil de risque « modéré ».

Refinitiv Lipper Fund Award Switzerland 2021 Winner, BCVs / WKB (CH) flex Pension 35 A, Best CHF Mixed Asset CHF Conservative Fund Over 3 Years.

Société anonyme de droit public, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est cotée à la Bourse suisse. Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

Prochains rendez-vous :

Publication du rapport de gestion 2020
31 mars 2021

Assemblée générale ordinaire 2021
21 avril 2021

Publication des résultats semestriels 2021
21 juillet 2021

Contact presse

Philippe Glassey
Responsable communication

058 324 60 32
presse@bcvs.ch

Ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse suisse (SIX), afin de respecter les règles de publicité événementielle issues du Règlement de cotation émis par celle-ci. Il est également disponible sur le site Internet de la BCVs : www.bcvs.ch